



## Cdi en nuit et conge parental

Par **Soki29**, le **21/06/2021** à **21:51**

Bonjour ,

Je voudrais prendre un conge parental d un an apres mon conge maternite mais l employeur m a informer qu il n etait pas obligé de garder mon poste de nuit et que je passerai sûrement en jour ( aide soignante donc horaire de jour de 7h a 21h avec 2 heures de coupure) ça fait 20 ans que je suis de nuit et j ai deja eu 3 enfants .

As t'il le droit de donner mon poste de nuit et de m obliger a passer en jour ? sachant que j ai deja defini les horaires de garde avec ma nounou et que comme pour les autres enfants c'est papa qui prend le relais la nuit pour s occuper du BB et le depose en partant au travail pour que je puisse dormir en rentrant de nuit ? Tout ça pour dire aussi que nous sommes organiser comme cela depuis des années! Pouvez vous m aider? Car ça m oblige dans ce cas a reprendre apres mon conge maternité alors que mon BB aura que 4 mois! Merci

Par **P.M.**, le **21/06/2021** à **22:35**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si vous êtes sous statut de droit public ou sous contrat de droit privé...